



Pour publication immédiate : 17/08/2015

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE DES REGLEMENTATIONS D'URGENCE A L'ECHELLE DE L'ETAT POUR LUTTER CONTRE LA MALADIE DU LEGIONNAIRE

De nouvelles réglementations d'urgence entrent immédiatement en vigueur pour prévenir la propagation de la légionellose et protéger les New Yorkais

Une ligne d'assistance gratuite (1-888-769-7243) est établie pour répondre aux questions et offrir des informations concernant les nouvelles réglementations

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que des réglementations d'urgence ont été adoptées par le Département de la Santé de l'Etat pour prévenir la propagation des bactéries légionelles et protéger les New Yorkais contre de futures épidémies de la maladie du légionnaire. Ces réglementations premières du genre à l'échelle de l'Etat prennent effet immédiatement. Le cadre de ces réglementations d'urgence a été élaboré en consultation avec le Bureau du Maire de la Ville de New York et les représentants du conseil municipal.

De plus, le Gouverneur a annoncé que le Département de la Santé a lancé une ligne d'informations générales (1-888-769-7243) pour répondre aux questions, ou demandes de renseignements concernant les réglementations, des membres du public, ainsi que des ingénieurs, technologues et techniciens.

« L'épidémie de cet été de la maladie du légionnaire a engendré des préoccupations dans les communautés de l'ensemble de l'Etat, et aujourd'hui, nous avançons pour prévenir de futures épidémies et assurer la sécurité de nos quartiers », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Nos nouvelles réglementations d'urgence assureront que les propriétaires de bâtiments assument leurs responsabilités et fournissent aux responsables de la santé des informations essentielles pour contrecarrer la propagation des bactéries légionelles. Je voudrais rassurer tous les New Yorkais : Nous traitons le problème à sa source et protégeons la santé publique, à l'échelle de l'Etat. »

Dr. Howard Zucker, Commissaire du Département de la Santé de l'Etat, a déclaré :

« Des tours de refroidissement ont été impliquées dans plusieurs épidémies de la maladie du légionnaire au cours des années passées. Lorsqu'elles ne sont pas correctement entretenues, ces tours de refroidissement peuvent causer la prolifération

de la légionellose qui conduit à la maladie du légionnaire. Ces nouvelles réglementations permettront de prévenir et de protéger la santé de tous les New Yorkais, en particulier ceux qui sont vulnérables aux bactéries légionelles. »

Les nouvelles réglementations à l'échelle de l'Etat exigent l'enregistrement, le diagnostic, l'inspection et la certification des tours de refroidissement. Les réglementations rendent obligatoires des calendriers et processus pour chacune de ces exigences. Tous les propriétaires de bâtiments doivent utiliser un système électronique à l'échelle de l'Etat pour enregistrer et rapporter les actions rendues nécessaires par les nouvelles réglementations.

Un résumé de ces nouvelles réglementations est disponible ci-dessous :

Définition & Enregistrement – Les nouvelles réglementations définissent une tour de refroidissement comme une tour, un condenseur évaporatif ou un refroidisseur de fluide qui fait partie d'un système à recirculation d'eau intégré à un processus industriel de refroidissement, ou un système de réfrigération ou de production d'énergie d'un bâtiment. Les propriétaires de bâtiments équipés de tours de refroidissement doivent enregistrer les tours auprès du Département de la Santé de l'Etat dans les 30 prochains jours. Ensuite, toutes les nouvelles tours de refroidissement devront être enregistrées avant leur mise en service. Il n'y a aucun frais pour enregistrer une tour de refroidissement auprès de l'Etat.

Diagnostic par culture d'échantillon & Désinfection des tours – Les propriétaires de bâtiments équipés de tours de refroidissement doivent collecter des échantillons et obtenir des diagnostics par culture d'échantillon au cours des 30 prochains jours. Ensuite, les diagnostics doivent être effectués tous les 90 jours, ou conformément à un programme de maintenance et un plan obtenu par le propriétaire du bâtiment. Une désinfection immédiate est nécessaire si un diagnostic par culture d'échantillon en démontre le besoin.

Programme et plan de maintenance – Les propriétaires de bâtiments équipés de tours de refroidissement doivent obtenir et mettre en œuvre un programme et plan de maintenance d'ici le 1^{er} mars 2016. Le plan doit comprendre un calendrier pour un échantillonnage de routine, ainsi que des procédures pour les diagnostics d'urgence et les désinfections pour détruire les bactéries légionelles. Les propriétaires doivent conserver une copie du plan dans les locaux où est située une tour de refroidissement, et la restituer immédiatement sur demande.

Inspection & Certification – Toutes les tours de refroidissement doivent être inspectées dans les 30 prochains jours, et ensuite tous les 90 jours. Toutes les tours de refroidissement doivent être certifiées comme conformes à toutes les exigences réglementaires d'ici le 1^{er} novembre 2016 et ensuite, le 1^{er} novembre de chaque année.

Enregistrement électronique & Rapport – L'enregistrement des tours de refroidissement sera effectué via un système électronique à l'échelle de l'Etat. En plus

de l'enregistrement, toutes les actions rendues nécessaires par les nouvelles réglementations doivent être saisies dans le système électronique, dans les 10 jours de la mise en œuvre de ces actions.

Mise en application & sanctions – Un représentant, employé ou agent du Département ou des services de santé locaux peut entrer dans une propriété pour inspecter la tour de refroidissement aux fins de sa conformité aux exigences réglementaires. Si un propriétaire n'enregistre pas, ne certifie pas, n'inspecte pas, ne nettoie pas, ou ne désinfecte pas correctement sa tour de refroidissement, le Département ou les services de santé locaux peuvent déterminer que de telles conditions constituent une nuisance et prendre de telles mesures comme autorisé par la loi.

Toute infraction aux réglementations fait l'objet de sanctions civiles et pénales, et chaque jour qu'un propriétaire est en situation d'infraction à une disposition constitue une violation séparée et distincte de cette disposition.

Ces réglementations d'urgence sont en vigueur pour 90 jours, puis seront adoptées comme réglementations permanentes. Pendant la période des 90 jours, ces réglementations peuvent être amendées avant de devenir permanentes.

Le Département de la Santé aidera les propriétaires et gestionnaires de bâtiments à obtenir des informations et une aide. Les liens suivants peuvent également aider à obtenir des informations sur les professionnels qui peuvent être éligibles pour aider les propriétaires et les gestionnaires à satisfaire aux exigences des réglementations :

- Professionnels du traitement de l'eau : http://www.awt.org/find_water_treatment_professional/
- Ingénieurs agréés : <http://www.op.nysed.gov/prof/pels/pecounts.htm>
- Hygiénistes industriels : <http://www.abih.org/about-abih/public-roster>
- Laboratoires: <http://www.wadsworth.org/labcert/elap/elap.html>
- Techniciens et applicateurs de pesticides certifiés : <http://www.dec.ny.gov/permits/209.html> (dans une plus grande base de données)

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418